

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL n° 1

Séance du 10 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALETTE Patrick, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 05 janvier 2023

Etaient présents	Etaient absent	& donne pouvoir à
Jean CAZALA	X	
Alex CORNELIS		Alexandre PRIEUR
Laurent GAY	X	
Christian GUIRAL	X	
Françoise LOUSSERT		Julie RUEDA
Ludovic MENOUX		Stella ROYER
Alexandre PRIEUR	X	
Stella ROYER	X	
Julie RUEDA	X	
Anne Marie SCELLIER	X	
Patrick VALETTE	X	
Nbre de présents : 8		Nbre de votants : 11

Madame Anne Marie SCELLIER est élue secrétaire de séance

DELIBERATION

Avis du Conseil Municipal sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Bach

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire n° PC 046 013 22 B0002 pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Bach, il convient de recueillir l'avis du Conseil Municipal, conformément aux articles L122-1 et R122-7 du code de l'environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Bach



Le Maire, Patrick VALETTE

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

Publié le :

En application des dispositions de décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse et ce dans un délai de deux mois à compter de la date de leur notification.